



MINEURES MARIÉES DE FORCE

Maria* avait 13 ans quand elle a dû s'enfuir pour échapper à un mariage dont elle ne voulait pas. Elle a marché pendant trois jours, sur 169 km, avant de trouver un refuge pour jeunes filles. Elle a ainsi réussi à se soustraire à une pratique qui touche encore des milliers de fillettes et jeunes femmes. D'ailleurs, ses quatre sœurs ont été mariées de force.

Au Burkina Faso, le mariage forcé et précoce est interdit mais reste prédominant. Plus de la moitié des jeunes filles sont mariées avant leur majorité.

Refuge pour jeunes filles à Ouagadougou. Le centre du Focéb (Fondation Cardinale Émile Biyenda) accueille des victimes de viol, de mariage forcé dans le centre de Ouagadougou, Burkina Faso. © Sophie Garcia/Corbis pour Amnesty International.

«*Si tu ne vas pas rejoindre ton mari, je te tuerai.* »

Le père de Maria*

On parle de mariage forcé lorsque l'un des partenaires – ou les deux – n'est pas en mesure de consentir librement au mariage du fait de pressions sociales ou de menaces de violence. Au Burkina Faso, ce problème touche plus de la moitié des filles et des jeunes femmes. L'Unicef estime en effet que 52% des femmes sont mariées avant l'âge de 18 ans et 10% avant celui de 15. Le mariage forcé entre groupes sociaux ou familles est considéré comme un moyen de consolider les relations.

Certaines jeunes filles n'avaient que 11 ans lorsqu'elles ont été forcées de se marier. La différence d'âge entre une fille et son futur époux peut ainsi être énorme. C'est le cas de Maria* qui, à l'âge de 13 ans, a épousé un homme de 70 ans.

Quelle place pour les femmes au Burkina Faso ?

Au Burkina Faso, 64,2 % des filles ont accès à l'éducation. Mais elles sont très nombreuses à quitter l'école pour être mariées et effectuer alors les travaux domestiques. À l'âge de 19 ans, la majorité des filles sont mariées et près de la moitié d'entre elles ont déjà un enfant au moins. Certaines vivent des grossesses précoces qui les mettent en danger.

Ces femmes sont censées avoir autant d'enfants que le veulent leurs maris, même si elles ne le souhaitent pas ou si la grossesse peut mettre leur santé et leur vie en danger. Les violences physiques et sexuelles sont très fréquentes dans ces unions.

Au Burkina Faso, les mariages précoces et forcés sont interdits par la loi. Mais, en réalité, la loi ne cesse d'être enfreinte et ne s'applique en outre pas aux mariages traditionnels et religieux.

Les autorités ont donc un immense travail à faire pour faire respecter la loi et soustraire des milliers de jeunes filles à une pratique qui compromet leur avenir.

* Ce prénom a été changé

Amnesty International demande aux autorités du Burkina Faso de :

- > Faire appliquer les lois nationales et les obligations internationales qui interdisent le mariage précoce et forcé.
- > Garantir la protection des victimes de mariage précoce et forcé et leur fournir un refuge et des services d'assistance.
- > Sensibiliser la population à l'interdiction du mariage précoce et forcé et donner des informations sur les endroits où les jeunes filles peuvent trouver de l'aide si elles sont en danger.

> Pour suivre la situation de Maria* et des jeunes filles victimes de mariage forcé : www.amnesty.fr/10jourspoursigner

J'interpelle les autorités responsables

> Écrivez au ministre de la Justice et des droits humains à cette adresse. Nos équipes se chargeront de transmettre vos courriers au ministre.

**Amnesty International France
10 jours pour signer –Burkina Faso
76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex**

Les lettres doivent néanmoins comporter l'adresse suivante en en-tête :

**Ministre de la Justice et des Droits humains
a/s Amnesty International Burkina Faso
08 Av. Houari Boumedienne,
Ouagadougou 08 BP 11344,
Burkina Faso**

Salutation : **Monsieur le Ministre**

Dans votre courrier :

- Exigez la mise en œuvre des lois nationales et des obligations internationales qui interdisent le mariage précoce et forcé.
- Demandez-lui que l'État garantisse la protection des victimes de mariage précoce et forcé et leur fournisse un refuge et des services d'assistance.
- Demandez-lui que l'État garantisse un programme de sensibilisation de la population à l'interdiction du mariage précoce et forcé et la diffusion d'informations sur les endroits où les jeunes filles en danger peuvent trouver de l'aide.

***Je témoigne mon soutien aux jeunes filles victimes
de mariage forcé et précoce***

> Écrivez un message de soutien aux filles et jeunes femmes du Burkina Faso qui ont fui des mariages précoces et aux personnels des centres d'accueil qui les aident à défendre leurs droits humains.

Envoyez votre lettre ou carte postale à :

**Amnesty International Burkina
08 Av. Houari Boumedienne
Ouagadougou 08 BP 11344
Burkina Faso**

J'AGIS EN LIGNE
ET JE M'INFORME

Je signe et je partage
la pétition en ligne sur
www.10journspoursigner.org

**NE FERMONS PAS LES YEUX SUR LES
VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS**